

**Bureau Veritas**

Société anonyme au capital de 54 264 483,84 euros
Siège social : Immeuble Newtime, 40/52 boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine
775 690 621 RCS Nanterre

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 juin, à 15 heures, les Actionnaires de la société Bureau Veritas, société anonyme au capital de 54 264 483,84 euros, ayant son siège social Immeuble Newtime, 40/52 boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 690 621 (la « **Société** »), dûment convoqués, n'ont pas pu se réunir physiquement au siège social de la Société.

En effet, dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19), compte tenu des dispositions du Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatives notamment aux déplacements et aux rassemblements et du Décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret précité et, dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées générales en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration réuni le 23 avril 2020 a décidé à l'unanimité la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Société (l'« Assemblée ») à huis clos et délégué au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général, conjointement ou séparément, la faculté de décider l'ensemble des conditions et modalités d'organisation de l'Assemblée générale à huis clos, en ce compris la constitution du Bureau, la désignation des scrutateurs, prendre toutes décisions afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel et des parties prenantes.

Des mesures ont été prises afin que les actionnaires puissent suivre le déroulement de l'Assemblée générale en direct par le moyen d'une retransmission simultanée sur le site internet du groupe. Les actionnaires ont été invités à suivre régulièrement les informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale sur la page dédiée à l'organisation de l'Assemblée sur le site internet du Groupe <https://group.bureauveritas.com/fr/investisseurs/informations-financieres/assemblee-generale>.

Les actionnaires ont également été invités à participer à l'Assemblée générale en votant à distance en utilisant le formulaire de vote par correspondance ou par voie électronique en utilisant VOTACCESS.

L'avis de réunion a été publié le 6 mai 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (le « BALO ») n° 55, et l'avis de convocation a été publié le 5 juin 2020 dans le journal d'annonces légales *Les Petites Affiches* n° 113 et au BALO n° 68.

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été convoqués individuellement.

Monsieur Aldo Cardoso préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « Président »).

Le Bureau est constitué de deux scrutateurs dont les fonctions sont remplies par Didier Michaud-Daniel et Aldo Cardoso.

Monsieur Pascal Quint, Vice-Président Exécutif Affaires Juridiques et Audit du Groupe, est désigné comme secrétaire par le Bureau ainsi constitué (le « Secrétaire de l'Assemblée »).

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par François Guillon, et le Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par Nour-Eddine Zanouda, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Président indique que BNP Paribas Securities Services a confirmé que la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les 1314 actionnaires représentés et ayant voté par correspondance possèdent ensemble 366 522 977 actions sur les 448 935 187 actions ayant le droit de participer au vote pour un capital social composé de 452 204 032 actions.

En conséquence, le quorum est de 81,64 %, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire inscrits à l'ordre du jour.

Le Président informe les actionnaires que les documents suivants ont été déposés sur le bureau et mis à leur disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

1. un extrait K-bis et un exemplaire des statuts de la Société ;
2. l'avis de réunion paru au BALO n° 55 le 6 mai 2020 et l'avis de convocation paru au BALO n° 68 et dans le journal d'annonces légales *Les Petites Affiches* n° 113 le 5 juin 2020 ;
3. la brochure de convocation adressée aux actionnaires inscrits au nominatif comprenant notamment (i) l'ordre du jour de la présente Assemblée, (ii) le texte des projets de résolutions soumis à la présente Assemblée, (iii) le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée et (iv) l'exposé sommaire de la situation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. une copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes en date du 5 juin 2020, ainsi que les récépissés postaux correspondants ;
5. la feuille de présence de l'Assemblée revêtue de la signature des membres du bureau à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formules de pouvoirs par correspondance ainsi que la liste des actionnaires inscrits au nominatif ;
6. le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ;
7. les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance renvoyés ;
8. le Document d'enregistrement universel 2019 comprenant notamment (i) les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, (ii) le rapport de gestion du Conseil d'administration et (iii) le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
9. les rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux comptes soumis à la présente Assemblée (en particulier, les rapports sur les comptes annuels, sur les comptes consolidés, sur les conventions et engagements réglementés, sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne) ;
10. le registre des Assemblées et du Conseil d'administration ; et

11. la copie des documents adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande et/ou tenus à leur disposition au siège social de la Société avant l'Assemblée.

Le Président rappelle par ailleurs que les dispositions des articles R. 225-81 à R. 225-83 et R. 225-88 du Code de commerce relatives à l'information des actionnaires ont été observées, et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du même Code ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Puis, le Président rappelle que la présente Assemblée est une assemblée générale ordinaire réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**1^{ère} résolution**) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**2^{ème} résolution**) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (**3^{ème} résolution**) ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce (**4^{ème} résolution**) ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Jérôme Michiels en qualité d'administrateur (**5^{ème} résolution**)
- Renouvellement du mandat de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur (**6^{ème} résolution**)
- Renouvellement du mandat de Madame Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur (**7^{ème} résolution**)
- Renouvellement du mandat de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateur (**8^{ème} résolution**)
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des administrateurs (**9^{ème} résolution**)
- Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (**10^{ème} résolution**)
- Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général (**11^{ème} résolution**) ;
- Approbation du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux (**12^{ème} résolution**) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à Monsieur Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration (**13^{ème} résolution**) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général (**14^{ème} résolution**) ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (**15^{ème} résolution**).
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**16^{ème} résolution**).

Il propose d'organiser l'Assemblée en trois temps : les rapports du Conseil d'administration, les rapports des Commissaires aux comptes, et les résultats des votes des résolutions.

Sans en faire la lecture, l'Assemblée commence avec le résumé des rapports du Conseil d'administration. Le Président précise que Didier Michaud-Daniel et François Chabas présenteront notamment les faits marquants de l'année 2019, la revue financière, la revue des activités, les faits marquants du premier trimestre 2020 et les perspectives puis la responsabilité sociétale et environnementale. Puis, le Président présentera la gouvernance et Pascal Lebard, Président du Comité des nominations et des rémunérations qui présentera ensuite les éléments de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Président du Conseil.

I. Rapports du Conseil d'administration

Le Président donne la parole à Didier Michaud-Daniel, Directeur Général du Groupe.

A. Faits marquants de l'année 2019

En 2019, Bureau Veritas a réalisé une excellente performance opérationnelle et financière.

La croissance totale a été de 6,3 % par rapport à 2018, avec une croissance organique de 4,3 % sur l'exercice et notamment une accélération sur le dernier trimestre à 5,3 %. C'est la plus forte croissance organique trimestrielle des 7 dernières années. Elle nous a permis de dépasser le seuil symbolique des 5 milliards de chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel ajusté est quant à lui en hausse de 9,7 % à taux de change constant pour atteindre 832 millions d'euros. La marge opérationnelle ajustée a atteint 16,3 %, en amélioration de 50 points de base.

Le flux de trésorerie disponible de 618 millions d'euros, en croissance de 29,2 % à taux de change constant, achève d'illustrer la très belle année réalisée par Bureau Veritas.

En 2019, la bonne dynamique insufflée depuis quelques années s'est poursuivie.

Le Groupe a continué à diversifier son portefeuille en procédant à des acquisitions sélectives et à des cessions ciblées.

La dynamique de croissance de ses activités démontre les fondamentaux solides qui ont été construits au cours des quatre dernières années : Les activités Bâtiment & Infrastructures ont cru de 6,8 %, Agroalimentaire & Matières Premières de 7,9 %, Industrie de 6,3 %, tandis que les activités Marine & Offshore ont atteint 5,0 %.

B. Revue Financière

François Chabas, Directeur financier du Groupe, prend la parole pour la revue financière.

Les principales réalisations financières de 2019 ont été :

- La poursuite de la stratégie de gestion active du portefeuille en cédant des activités non stratégiques qui a contribué à l'amélioration de la marge ;
- Une nouvelle année de flux de trésorerie disponible élevé grâce aux effets positifs continus du programme Move For Cash qui a contribué à une baisse importante du ratio d'endettement financier à 1,9x, le niveau le plus bas depuis 2014 ;
- La poursuite d'une stratégie de financement proactive et opportuniste qui a permis d'optimiser le coût de la dette, avec une baisse de 20 points de base à 2,8 % par rapport à l'année dernière.

Concernant l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 :

Le Groupe atteint un chiffre d'affaires de 5,1 milliards d'euros au cours de l'exercice 2019, franchissant pour la première fois le seuil des 5 milliards d'euros, avec une croissance globale de 6,3 %.

La croissance organique a atteint 4,3 %, par rapport à 4,0 % en 2018. Cela illustre la résilience significative du portefeuille. En effet, le Groupe enregistré une croissance organique supérieure à 4 % de façon constante au cours des six derniers trimestres.

La croissance externe a quant à elle contribué pour 1,2 % à la croissance du Groupe.

Enfin, les variations de change ont eu un impact légèrement positif de 0,8 %. Celui-ci s'explique principalement par l'appréciation du dollar américain et des devises corrélées face à l'euro, partiellement compensée par la dépréciation des devises de certains pays émergents.

En ce qui concerne la croissance par activité :

- 5 des 6 activités ont atteint un rythme de croissance organique solide à 4,8 % en moyenne. Seule la Certification a affiché une croissance négative ;
- Les activités Agroalimentaire & Matières Premières et Industrie ont toutes deux fait mieux que la moyenne, respectivement en progression de 6,7 % et de 6,4 % ;
- L'activité Marine & Offshore s'est redressée, en hausse de 4,9%, grâce à son positionnement sur les segments les plus dynamiques ;
- L'activité Biens de consommation a progressé de 2,3 %, toujours affectée par l'attentisme provoqué par les discussions sur les tarifs douaniers entre les Etats-Unis et la Chine ;
- Enfin, comme prévu, la Certification a baissé de 1,5 %, reflétant l'année de transition après la période de révision des normes.

En ce qui concerne les acquisitions, le Groupe a poursuivi sa gestion active du portefeuille dans le but de saisir des opportunités d'acquisitions attractives et de céder des activités non stratégiques dont les marges sont inférieures à celle du Groupe.

En 2019, 46 millions d'euros de chiffre d'affaires annualisé ont été générés grâce à cinq acquisitions, renforçant la présence du Groupe aux États-Unis et en Asie notamment.

À l'avenir, la stratégie d'acquisition demeurera très sélective, parallèlement à des cessions ciblées tout en indiquant que dans le contexte du Covid-19, les acquisitions ont été mises en pause afin de protéger la trésorerie du Groupe.

Il met ensuite l'accent sur les chiffres clés de l'exercice 2019 :

- La marge opérationnelle ajustée a augmenté de 50 points de base à 16,3 %, dont + 45 points de base à taux de change constant ;
- Le résultat net ajusté est en hausse de 8 % ;
- Le flux de trésorerie disponible a augmenté de 29 % ;
- La dette nette ajustée est en baisse de 14 % par rapport à l'exercice précédent, bénéficiant de la très bonne performance constatée au niveau du flux de trésorerie disponible.

Trois des six activités de Bureau Veritas ont affiché une marge en amélioration à taux de change constant : ceci s'explique par une amélioration significative des activités Agroalimentaire & Matières Premières (+ 120 pb), Marine & Offshore (+ 90 pb) et Bâtiment & Infrastructures (+ 30 pb).

Cette amélioration résulte de la combinaison d'effets liés au levier opérationnel, à la gestion stricte des coûts, aux bénéfices de restructurations ainsi qu'à la gestion active du portefeuille.

Pour les Biens de consommation et la Certification, une croissance organique plus faible et/ou un mix négatif a pesé sur les marges.

Quelques commentaires sur l'évolution du résultat opérationnel. Celui-ci est en hausse de 13,2 % à 721,3 millions d'euros.

Les charges financières nettes ont augmenté en 2019 principalement en raison de l'IFRS 16 qui a eu un impact de 16,8 millions d'euros et, en raison d'une dette brute moyenne plus élevée, à la suite d'une opération de refinancement anticipé.

Enfin, la dépréciation des devises de pays émergents fait passer l'impact de change de moins 5,7 millions d'euros à moins 10,0 millions d'euros.

Le taux d'imposition effectif ajusté du Groupe s'est amélioré de 20 points de base, à 33,1 %. Cette baisse s'explique principalement par les nouvelles règles de déduction fiscale des intérêts applicables en France depuis 2019.

Les flux de trésorerie ont augmenté de 29 %. L'amélioration sous-jacente, au-delà de l'impact d'IFRS 16, a été soutenue par l'augmentation du résultat avant impôts, principalement expliquée par un résultat opérationnel plus élevé et des charges de restructuration plus faibles.

Une approche disciplinée en matière de dépenses d'investissements, qui représentent 2,4 % des chiffres d'affaires contre 2,6 % en 2018.

En 2019, le Groupe a poursuivi le déploiement du programme Move For Cash.

Le ratio de besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires a baissé de 20 points de base par rapport à l'exercice 2018 à fin décembre. Il s'est ainsi établi fin 2019 à 8,8 % du chiffre d'affaires du Groupe. Depuis décembre 2016, le ratio de besoin en fonds de roulement s'est amélioré de 120 points de base.

La réduction du besoin en fonds de roulement reste une priorité absolue pour le Groupe. A noter que le contexte actuel de la crise liée au Covid-19 ne permettra probablement pas une amélioration en 2020.

S'agissant de la structure financière, la dette financière nette ajustée s'élève à 1,8 milliard d'euros, en baisse de 14 % par rapport à décembre 2018.

Le profil financier solide à la fin de l'exercice reflète :

- Une forte génération de flux de trésorerie disponible de 618 millions d'euros ;
- Une stratégie disciplinée de fusions-acquisitions avec 99 millions d'euros de dépenses, nets de désinvestissements ;
- Et un versement de 97 millions d'euros de dividendes, en baisse compte tenu de la forte souscription au paiement du dividende en actions intervenu au premier semestre 2019.

L'exercice 2019 s'est achevé avec un ratio d'endettement financier (ou ratio bancaire) de 1,87 fois, contre 2,34 fois en décembre de l'exercice précédent; un niveau très en deçà de nos covenants bancaires de 3,25 fois.

En conclusion, après cette solide performance de 2019, la marge et le cash resteront les principales priorités en 2020, notamment dans le contexte de la crise liée au Covid-19.

C. Revue des activités

François Chabas revient plus en détail sur la performance opérationnelle 2019 à travers la revue des 6 activités.

▪ **Marine et Offshore**

Les activités ont enregistré une solide croissance organique de 4,9 % en 2019, grâce notamment à la croissance élevée à un chiffre dans l'activité Nouvelles Constructions.

Les nouvelles commandes ont progressé de 7 % à 6,5 millions de tonnes brutes fin décembre 2019. Le Groupe a largement surperformé le marché qui a subi une baisse à deux chiffres. Cela met en évidence l'excellent positionnement dans les segments les plus dynamiques tels que les navires alimentés au GNL.

▪ **Agroalimentaire et Matières premières**

L'activité a enregistré une croissance organique solide de 6,7 % en 2019. Cela reflète une très forte croissance à deux chiffres pour l'Agroalimentaire, tirée par de nouveaux services et les ouvertures de nouveaux laboratoires, ainsi qu'une croissance organique élevée à un chiffre pour les Métaux & Minéraux.

▪ **Les Services aux gouvernements**

Les Services aux gouvernements affichent une croissance de 4,1 %, avec une amélioration au second semestre bénéficiant de la montée en puissance des contrats de vérification de conformité et des contrats dits « de guichet unique ». La marge a été relativement stable sur une base organique en 2018.

▪ **Industrie**

Le chiffre d'affaires a vu sa croissance accélérer passant de 3,5 % en 2018 à + 6,4 % en organique sur l'exercice 2019 contre + 3,5 % en 2018. Au dernier trimestre, les activités ont enregistré une forte croissance organique de plus de 9 %. Cette croissance a été portée par :

- la diversification dans Power & Utilities ;
- le repositionnement vers les activités dites OPEX ;
- l'amélioration de l'environnement du marché du Pétrole et Gaz tout au cours de l'exercice, en particulier dans le Gaz.

▪ **Bâtiments et Infrastructures**

Les activités ont atteint une croissance organique de 3,2 % en 2019, répartie sur l'Asie et l'Amérique. La croissance a été particulièrement forte en Chine, menée par l'assistance à la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures. Les États-Unis ont bénéficié d'une forte dynamique dans les services de mise en service de centres de données. La France a enregistré une certaine amélioration au quatrième trimestre, notamment liées aux services Opex (les trois-quarts environ de l'activité française).

▪ **Certification**

Comme prévu, les activités ont enregistré une croissance organique légèrement négative de 1,5 % pour l'exercice 2019, après la fin de la période de trois ans de révision des normes. Au quatrième trimestre, la croissance a repris avec une performance organique forte de +6,7 %.

La croissance est tirée par de nouveaux services répondant à la demande globalement croissante des clients en matière de protection des marques et de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En 2019, les audits sociaux et personnalisés, les audits de Développement durable et RSE et la certification des produits alimentaires biologiques ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ **Biens de consommation :**

Les activités ont enregistré une croissance organique modérée de + 2,3 % sur l'exercice.

Le segment Textiles a enregistré une croissance faible à un chiffre, avec une très bonne dynamique en Asie du Sud et du Sud-Est, continuant à bénéficier d'une accélération de l'approvisionnement hors de Chine. Un nouveau laboratoire a été ouvert au Vietnam.

Dans le segment Biens durables, les Jouets sont restés stables, les Cosmétiques ont enregistré une croissance à deux chiffres et la dynamique des audits sociaux et RSE s'est poursuivie dans toutes les régions.

La croissance organique du segment Produits Électriques & Électroniques est restée stable. L'activité a pâti de conditions de marché difficiles avec les géants de la grande distribution aux États-Unis, et des effets de plusieurs faillites.

Au cours du second semestre de l'exercice, Bureau Veritas a investi dans la 5G pour accompagner le développement de ses activités dans les technologies sans fil et leur dissémination dans toutes les catégories de produits de l'Internet des Objets. Les plateformes de test asiatiques en Chine et en Corée du Sud sont opérationnelles à l'heure où je vous parle. Cela soutiendra progressivement la croissance du segment Produits Électriques & Électroniques.

D. Faits marquants du premier trimestre 2019

Didier Michaud-Daniel commente les faits marquants du premier trimestre 2020 et les perspectives pour l'exercice.

Le premier trimestre a été marqué par la crise liée au Covid-19. Aussi, avant de parler de la performance opérationnelle et financière du premier trimestre et des mesures déployées par le Groupe, il renouvelle son soutien à l'ensemble des collaborateurs, clients et fournisseurs, qui ont été ou sont toujours affectés par cette pandémie sur le continent américain, en Inde, en Russie ou en Afrique notamment.

Il remercie, à titre personnel et au nom du Comité exécutif, les collaborateurs, présents sur le terrain comme en télétravail : ils sont restés mobilisés au plus fort de la crise, se sont distingués par leur excellence, leur efficacité et leur disponibilité pour accompagner les clients dans les services critiques indispensables à la vie en société.

Face à la crise du Covid-19, Bureau Veritas a très rapidement agi avec trois priorités très claires.

Le premier volet. C'est un absolu chez Bureau Veritas : la santé et la sécurité. L'objectif a été de protéger les collaborateurs, ainsi que les collaborateurs des clients, fournisseurs et sous-traitants.

Ainsi, dès que la crise s'est déclarée en Chine, des protocoles d'hygiène, de nettoyage et de désinfection très stricts ont été mis en place. Les salariés ont été équipés en matériel de protection. Ces mesures ont été ensuite étendues à l'ensemble des pays touchés par le virus. Le télétravail a été déployé très largement dans les fonctions ne nécessitant pas une présence physique sur le terrain.

La reprise dans les bureaux se fait progressivement, à mesure que les restrictions des autorités locales sont levées. Les équipes RH et Hygiène Santé-Sécurité Environnement mettent tout en œuvre pour que les protocoles sanitaires soient scrupuleusement respectés dans chacun de nos établissements partout dans le monde, et que nos équipes sur le terrain soient parfaitement protégées.

La deuxième priorité, c'est la santé financière de Bureau Veritas.

Bureau Veritas a choisi d'avoir notamment recours aux dispositifs de chômage partiel en France, ainsi qu'à ceux qui permettent un différé de certaines charges et de versements d'impôts. Le Groupe a pris ses dispositions pour bénéficier de dispositifs comparables ou ceux permettant une plus grande flexibilité de l'emploi dans l'ensemble des pays où il opère.

Un plan de contrôle strict des coûts et de protection de la trésorerie à un niveau mondial avec des indicateurs suivis quotidiennement a été mis en place. Ainsi, les embauches et les augmentations de salaires ont été gelées, les dépenses de voyages et les dépenses discrétionnaires jugées non essentielles ont été suspendues, les opérations de fusions-acquisitions mises en pause. Certains salariés ont également accepté des réductions d'heures et de revenus.

Enfin, le troisième volet a été d'assurer la continuité d'activité auprès des clients et les aider à redémarrer après la crise.

Même au plus fort de l'épidémie, le Groupe a continué à proposer ses services, sur le terrain et à distance grâce aux technologies numériques, pour maintenir les activités « essentielles » à la société et participé à de nombreux projets liés à la lutte contre le Covid-19 dans le monde.

Le Groupe a également développé et commercialisé, en à peine quelques semaines, la meilleure solution d'accompagnement à la reprise d'activité sur le marché : « Restart Your Business with BV ». De grandes sociétés mondiales demandent d'utiliser notre nom, notre logo pour afficher leur conformité et recréer ce lien de confiance essentiel avec leurs parties prenantes. Le Groupe bénéficie ainsi d'une exposition mondiale parfaitement alignée avec l'engagement d'être une société « Business to Business to Society ».

Au cours du premier trimestre 2020, le Groupe a enregistré une croissance organique négative de 1,6 %. Malgré la légère baisse organique du chiffre d'affaires, les opérations ont démontré la résilience du portefeuille et de la diversification mondiale du Groupe.

Le chiffre d'affaires au T1 2020 s'est établi à 1,14 milliard d'euros, en repli de +3,0 % par rapport à l'exercice précédent avec un effet de change négatif de 1,1 %.

3 des 6 activités du Groupe ont enregistré une croissance organique positive : Marine & Offshore à + 8,7 %, Industrie à + 2,9 % et Agroalimentaire & Matières Premières à + 0,2 %.

L'activité Bâtiment & Infrastructures (B&I) a été relativement stable à - 0,2 %, démontrant les bénéfices de la diversification géographique avec une croissance solide dans la plupart des zones géographiques à l'exception de la Chine impactée par les mesures de confinement.

Les activités Biens de consommation et Certification ont enregistré un net recul, respectivement de - 18,3 % et - 7,9 %, en raison des fermetures liées au Covid-19, notamment en Chine.

E. Perspectives

Au premier trimestre, le principal impact du Covid-19 a été ressenti par les opérations chinoises qui ont redémarré progressivement depuis la deuxième quinzaine de mars.

Ailleurs, les mesures de confinement se sont répandues et la pandémie aura un impact très significatif à partir du deuxième trimestre.

Pour l'ensemble de l'année, il serait prématuré de communiquer une vision ferme à ce stade. Cela dépendra de la durée de la crise, qui touche toujours l'Amérique latine par exemple, et des stratégies de confinement et de déconfinement adoptées dans chacun des pays touchés où le Groupe est présent.

F. Responsabilité sociétale et environnementale

Un pilier croissant de notre résilience et de l'établissement de relations à long terme avec nos clients consiste à les accompagner dans leurs engagements de Responsabilité sociétale et environnementale.

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a pour ambition d'établir la confiance entre les entreprises, les gouvernements et les consommateurs et citoyens.

Dans ce domaine, le Groupe agit en tant que garants indépendants et impartiaux et joue ainsi un rôle crucial dans la construction et la protection de la réputation des entreprises.

Les clients ont besoin d'experts impartiaux pour garantir la qualité, la sécurité et la durabilité, indispensables pour rester compétitifs.

Pour assumer ce rôle, Bureau Veritas doit montrer l'exemple et se concentrer sur quatre domaines clés de la RSE : Sécurité, Éthique, Inclusion et Protection de l'environnement.

BV est dans une position unique pour renforcer la confiance entre les clients et la société, et pour les aider à promouvoir un progrès plus responsable. Un progrès qui répond aux enjeux du « monde d'après » dont on parle tant en cette période de crise sanitaire mondiale.

G. Gouvernance

Le Président reprend la parole et passe à la présentation de la gouvernance et des éléments de rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration de la Société est composé de 12 membres. La composition du Conseil a évolué depuis la dernière Assemblée générale tenue en 2019 avec la cooptation de Jérôme Michiels en qualité d'administrateur.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux de participation de 95 %. Les réunions ont duré en moyenne 4 heures 30. La proportion de femmes au sein du Conseil s'élève à 42 % et la proportion des administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration s'élève à 67 %.

À l'issue de la présente Assemblée générale et sous réserve de votre approbation des 5^{ème} à 8^{ème} résolutions proposant la ratification de la cooptation de Jérôme Michiels et le renouvellement des mandats d'administrateurs de Siân Herbert-Jones, Stéphanie Besnier et Claude Ehlinger, le Conseil d'administration sera composé de 12 membres, dont 8 indépendants, et continuera ainsi de dépasser la proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

En 2019, le Conseil d'administration a été épaulé dans l'exercice de ses missions par 3 comités spécialisés dont les membres sont tous issus du Conseil d'administration : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique. La composition des Comités est présentée sur le document affiché à l'écran.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni 7 fois, le Comité des rémunérations et nominations, 6 fois et le Comité stratégique, 7 fois. Les taux de participation remarquables de chaque Comité s'affichent à l'écran.

En 2019, Jérôme Michiels a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil du 19 décembre 2019, en remplacement de Stéphane Bacquaert, administrateur de votre société pendant 11 ans et ce pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'enregistrement audio de la présentation de Jérôme Michiels est diffusé en séance.

Il vous a été proposé de renouveler le mandat de Madame Siân Herbert-Jones, administratrice de la Société depuis 4 ans. Siân Herbert-Jones apporte au Conseil une expérience de dirigeante dotée d'une expertise financière. Siân Herbert-Jones dispose également d'une solide expérience en tant qu'administratrice de sociétés industrielles et de services d'envergure internationale. L'ensemble de ces compétences est particulièrement utile au Conseil dans son rôle indépendant de contrôle financier et d'anticipation des risques liés au développement du Groupe.

Il vous a été proposé de renouveler le mandat de Stéphanie Besnier, administratrice de la Société depuis 4 ans. Stéphanie Besnier possède une très bonne connaissance de la Société et de ses activités et d'une forte expérience en matière de stratégie d'investissement, propre à stimuler l'analyse et la prise de décision du Conseil en matière d'orientations stratégiques du Groupe.

Enfin, il vous a été proposé de renouveler le mandat de Claude Ehlinger, administrateur de la Société depuis 4 ans. Claude Ehlinger dispose d'un parcours international de dirigeant d'entreprises, et ses compétences managériales sont particulièrement appréciées par le Conseil pour superviser la bonne marche du Groupe Bureau Veritas dont l'activité est fondée sur les ressources humaines et l'organisation internationale. Une compétence notamment mise à profit dans le cadre du Comité nominations et des rémunérations.

L'enregistrement audio de l'intervention Pascal Lebard est diffusé en séance. Il présente les éléments de la rémunération du Conseil d'administration puis les éléments de la rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration qui ont été soumis à l'Assemblée générale conformément à la loi au titre des 9^{ème} à 14^{ème} résolutions.

En préambule, il souligne que l'exercice 2019 a été tout à fait exceptionnel tant en termes de croissance organique que de résultat opérationnel et de marge. La rémunération des mandataires sociaux en tient compte notamment s'agissant de la rémunération du Directeur Général.

En ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux (9^{ème} résolution), l'enveloppe de rémunération votée par les actionnaires en 2017 est inchangée et fixée à 1 000 000 d'euros. Les règles de répartition de la rémunération est inchangée avec une partie fixe par administrateur et par membre de Comité appliquée prorata temporis et une part variable prépondérante en fonction de la présence effective de l'administrateur aux séances du Conseil et pour les membres concernés aux réunions des Comités. Les règles sont détaillées dans la présentation et dans le Document d'enregistrement universel 2019 (section 3.6). En application de ces règles, le montant global versé en 2020 au titre de l'exercice 2019 s'élève à 742 161 € dont 54 % correspond à la part variable (12^{ème} résolution).

En ce qui concerne la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (10^{ème} résolution), le Président a une rémunération fixe annuelle brute inchangée depuis sa prise de fonction en 2017 de 220 000 € et une rémunération au titre de son mandat d'administrateur calculée selon les règles de répartition qui viennent d'être rappelées. Il n'y a pas de restitution de la part variable ni de rémunération variable à long terme. En 2019, la rémunération du Président du Conseil d'administration s'est élevée à 328 000 € (13^{ème} résolution).

En ce qui concerne la politique de rémunération du Directeur Général (11^{ème}, résolution), les éléments constitutifs de la rémunération sont une rémunération fixe annuelle brute de 900 000 €, une rémunération variable annuelle de 100 % de la rémunération fixe plafonnée à 150 %, un dispositif d'intéressement long terme composé d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, des avantages en nature, et enfin une indemnité de départ au maximum égal à la rémunération fixe et variable au cours des 12 derniers mois. Le Directeur Général n'a pas de contrat de travail, et il ne bénéficie pas de rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle, d'engagement de non-concurrence et ni de régime de retraite supplémentaire.

Il rappelle les critères retenus pour la détermination de la part variable 2020 définis dans le rapport sur la rémunération des mandataires sociaux qui figure dans le Document d'enregistrement universel 2019 (section 3.6).

La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2019 (14^{ème} résolution) a été la suivante :

- Une part fixe annuelle brute de 900 000 € qui représente 22 % de la rémunération totale ;
- Une part variable de 1 057 268 € qui représente 6 % de la rémunération totale ;
- Une attribution de 240 000 options de souscription ou d'achat d'actions valorisée à 561 600 € et de 80 000 actions de performance valorisée à 1 605 600 € (52 % de la rémunération totale) ;
- Des avantages en nature à hauteur de 12 316 €.

Le montant total versé et/ou attribué en 2019 au Directeur Général est de 4,136 millions d'euros pour une année tout à fait exceptionnelle.

Il expose ensuite les critères retenus pour la détermination de la part variable en 2019 et leurs niveau d'atteinte ainsi que les conditions d'attribution définitive issues des plans d'intéressement long terme mis en place en 2019 qui figurent dans le rapport sur la rémunération des mandataires sociaux inclus dans le Document d'enregistrement universel 2019 (section 3.6).

Néanmoins, compte tenu du contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19 mettant à mal l'économie mondiale et impactant de façon tout à fait inédite et imprévisible la performance du Groupe Bureau Veritas en 2020 et compte tenu des décisions prises par certains dirigeants du Groupe, la politique de rémunération 2020 des dirigeants est impactée comme suit :

- S'agissant de la part fixe, afin de s'associer personnellement à l'esprit de solidarité et de responsabilité de Bureau Veritas envers toutes ses parties prenantes, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ont décidé de baisser de 25 % leur rémunération fixe pendant la période de chômage partiel des salariés de Bureau Veritas en France. Ces sommes ont été reversées sous la forme d'un don à La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France ;
- S'agissant des plans d'intéressement à long terme (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et plan d'actions de performance), dans le contexte de pandémie de Covid-19, la condition de performance liée à la Marge 2020 n'est plus pertinente, ainsi le Conseil d'administration a décidé à titre exceptionnel de lever cette condition de performance en ce qui concerne les Plans d'options d'achat d'actions et d'actions de performance des 22 juin 2018 et 21 juin 2019. Pour les plans d'intéressement qui seront attribués en 2020, le Conseil d'administration évaluera, au moment de l'attribution en juin 2020, la pertinence du maintien des deux conditions de performance telles que visées dans le rapport sur les rémunérations (section 3.6.1 « Politique de rémunération des mandataires sociaux »).

En application de son pouvoir discrétionnaire de jugement, le Conseil d'administration pourra en tout état de cause, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, faire usage de sa faculté de jugement dans la détermination des éléments composant la rémunération variable du Directeur Général si des circonstances imprévisibles et non reflétées dans les objectifs ont eu un effet favorable ou défavorable significatif sur le niveau d'atteinte de l'un ou plusieurs critères de performance. Cette disposition permet au Conseil d'administration d'assurer l'adéquation de l'application de la politique de rémunération avec la performance du Directeur Général et la performance réalisée par le Groupe.

Le cas échéant, et conformément à la Loi, une information serait communiquée sur l'usage qui aurait pu être fait par le Conseil d'administration de sa faculté de jugement et, une présentation serait faite aux actionnaires à l'occasion de l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 au Directeur Général.

À l'heure du bilan, le Conseil d'administration prendra toutes décisions qu'il juge nécessaires et appropriées sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe et reviendra vers ses actionnaires pour en faire état.

Enfin, il termine sa présentation sur les ratios d'équité qui s'appliquent au périmètre français. L'évolution des ratios présentés pour le Directeur Général est directement liée à la performance du Groupe et à son cours de bourse et se reflète sur la valorisation de la part variable annuelle versée et attribué. Le ratio calculé pour le Directeur Général pour l'exercice 2019-2018 sur la rémunération moyenne est de 89,7, celui calculé sur la rémunération médiane est de 112,9. Le ratio calculé pour le Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2019-2018 sur la rémunération moyenne est de 7,6 et celui calculé sur la rémunération médiane est de 9,5.

II. Rapports des Commissaires aux comptes

Avant de passer aux résultats des votes, l'enregistrement audio de l'intervention des Commissaires aux comptes afin de donner connaissance du contenu de leurs rapports est diffusé en séance.

Nour-Eddine Zanouda, au nom du Collège des Commissaires aux comptes des cabinets Ernst & Young et PricewaterhouseCoopers Audit, présente les résultats de leur mission au titre de l'exercice 2019.

Il s'agit d'un résumé de leurs rapports. Il présente les points essentiels des rapports ainsi que leurs conclusions.

Les travaux visent à apporter l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives et que les méthodes comptables sont appropriées ainsi que les estimations des risques faites par la Direction sont raisonnables. L'approche est adaptée à l'organisation du Groupe et de ses activités.

S'agissant des rapports portant sur la vérification des comptes sociaux de Bureau Veritas ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe, au 31 décembre 2019 requis pour l'approbation de la première et de la deuxième résolutions, les rapports font mention d'une certification sans réserve.

S'agissant du rapport sur les comptes consolidés, celui-ci fait état d'une observation technique relative à la première application obligatoire des nouvelles normes comptables IFRS16 traitant des contrats de location et IFRIC23 portant sur les incertitudes du traitement des impôts sur le résultat. Conformément à la réglementation, les rapports décrivent les points clés de l'audit relatifs au risque d'anomalies significatives ainsi que la nature des diligences d'audit mises en œuvre pour répondre à ces risques.

En ce qui concerne les comptes consolidés, ces points clés concernent :

- Les encours de production ;
- L'évaluation des écarts d'acquisitions et des relations clients ;
- L'évaluation des litiges sur contrats et des risques fiscaux.

En ce qui concerne les comptes annuels, il est fait état d'un point clé de l'audit relatif à l'évaluation des titres de participations et des créances qui y sont rattachées.

Enfin, le rapport sur les conventions réglementées fait l'objet de la 4^{ème} résolution pour lequel il n'a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice 2019 devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée ni d'aucune convention déjà approuvée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

III. Résultats des votes des résolutions

Pascal Quint indique que pour être valablement adoptées, les résolutions à titre ordinaire doivent recueillir la majorité des voix.

Le Président donne la parole au Secrétaire de l'Assemblée pour présenter les résolutions qui ont été soumises au vote.

Le Secrétaire de l'Assemblée présente les 16 résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée qui relèvent toutes de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire.

La première résolution vise à soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes sociaux de Bureau Veritas au 31 décembre 2019 qui font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 289 718 515,11 euros.

La deuxième résolution vise à soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes consolidés de Bureau Veritas au 31 décembre 2019 qui font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 392,6 millions d'euros.

La troisième résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Après avoir doté la réserve légale en vue d'atteindre le dixième du capital social au 31 décembre 2019 d'un montant de 108 723,46 euros, il est proposé d'affecter la totalité du bénéfice distribuable de 920 572 004,82 euros, constitué du solde du bénéfice de l'exercice et des reports de bénéfices antérieurs, au compte Autres réserves.

La quatrième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, lequel ne comporte aucune convention nouvelle ou aucun engagement nouveau, autorisés au cours de cet exercice et non approuvés par l'Assemblée, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

La cinquième résolution propose, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de ratifier la cooptation par le Conseil d'administration de Jérôme Michiels en qualité d'administrateur, en remplacement de Stéphane Bacquaert, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La sixième résolution a pour objet de proposer, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de renouveler le mandat d'administrateur de Siân Herbert-Jones, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La septième résolution a pour objet de proposer, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de renouveler le mandat d'administrateur de Stéphanie Besnier, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La huitième résolution a pour objet de proposer, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de renouveler le mandat d'administrateur de Claude Ehlinger, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La neuvième résolution a pour objet de proposer la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de l'exercice de leurs mandats, aux administrateurs, et constituant la politique de rémunération les concernant.

La dixième résolution vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de l'exercice de son mandat, au Président du Conseil d'administration et constituant la politique de rémunération le concernant.

La onzième résolution vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de l'exercice de son mandat, au Directeur Général et constituant la politique de rémunération le concernant.

La douzième résolution consiste à soumettre à l'approbation de l'Assemblée le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux incluant les administrateurs, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, et comprenant les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.

La treizième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Aldo Cardoso, en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration.

La quatorzième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Didier Michaud-Daniel, en raison de son mandat de Directeur Général.

La quinzième résolution vise à autoriser le Conseil d'administration à opérer sur les titres de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions ordinaires composant le capital social de Bureau Veritas et ce, pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Enfin, la seizième et dernière résolution est une résolution usuelle permettant l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 289 718 515,11 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Conseil d'administration, approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4° de l'article 39 dudit Code qui s'élève à 98 234 euros, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant qui s'élève à 33 825,24 euros.

Cette résolution est adoptée à 99,80 % des votes exprimés, 524 319 435 voix ayant voté pour, 1 064 280 voix ayant voté contre et 641 334 s'étant abstenues.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 392,6 millions d'euros.

Cette résolution est adoptée à 99,99 % des votes exprimés, 525 379 603 voix ayant voté pour, 4 112 voix ayant voté contre et 641 334 s'étant abstenues.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Conseil d'administration, décide, en conséquence et sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de 289 718 515,11 euros ainsi qu'il suit :

- après avoir doté la réserve légale en vue d'atteindre le dixième du capital social au 31 décembre 2019 d'un montant de 108 723,46 euros qui passerait ainsi de 5 316 392,40 euros à 5 425 115,86 euros ;
- et après avoir constaté que, compte tenu d'un « Report à nouveau » égal à 630 962 213,17 euros au 31 décembre 2019 auquel s'ajoute le solde du bénéfice de l'exercice de 289 609 791,65 euros, le bénéfice distribuable est de 920 572 004,82 euros, décide d'affecter en totalité le bénéfice distribuable au compte Autres réserves.

Conformément aux dispositions légales applicables, l'Assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Nombre concernées	d'actions	Dividende action⁽¹⁾	par
2016	239 794 093,00 euros	435 989 260		0,55 euro ⁽²⁾	
2017	243 678 388,80 euros	435 139 980		0,56 euro ⁽³⁾	
2018	244 260 858,80 euros	436 180 105		0,56 euro ⁽⁴⁾	

(1) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(2) Ce dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2017.

(3) Ce dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2018.

(4) Ce dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2019 dont 52 598 618,24 euros payés en numéraire, 190 214 735,97 euros payés en actions et 1 447 504,59 euros versés à titre de soulte sur le paiement du dividende en actions.

Cette résolution est adoptée à 99,73 % des votes exprimés, 524 208 634 voix ayant voté pour, 1 408 072 voix ayant voté contre et 408 343 s'étant abstenues.

Quatrième résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport qui ne comporte aucune convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et non approuvée par l'Assemblée générale, entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 précité.

Cette résolution est adoptée à 99,99 % des votes exprimés, 525 611 897 voix ayant voté pour, 5 213 voix ayant voté contre et 407 939 s'étant abstenues.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation de Monsieur Jérôme Michiels en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 décembre 2019 de Monsieur Jérôme Michiels en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane Bacquaert pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à 95,31 % des votes exprimés, 500 954 996 voix ayant voté pour, 24 641 394 voix ayant voté contre et 428 659 s'étant abstenues.

Sixième résolution***(Renouvellement du mandat de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à 98,78 % des votes exprimés, 518 813 117 voix ayant voté pour, 6 413 663 voix ayant voté contre et 798 269 s'étant abstenues.

Septième résolution***(Renouvellement du mandat de Madame Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat de Madame Stéphanie Besnier en qualité d'administrateur expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à 98,47 % des votes exprimés, 517 194 570 voix ayant voté pour, 8 034 634 voix ayant voté contre et 795 845 s'étant abstenues.

Huitième résolution***(Renouvellement du mandat de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateur)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Claude Ehlinger en qualité d'administrateur expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à 93,46 % des votes exprimés, 490 940 045 voix ayant voté pour, 34 378 591 voix ayant voté contre et 706 413 s'étant abstenues.

Neuvième résolution***(Approbation des éléments de la politique de rémunération des administrateurs)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et connaissance prise du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 (Section 3.6.1 « *Politique de Rémunération des mandataires sociaux* ») incluant le rapport de gestion qui comprend le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux administrateurs, tels que présentés dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à 98,89 % des votes exprimés, 520 123 692 voix ayant voté pour, 5 845 521 voix ayant voté contre et 55 836 s'étant abstenues.

Dixième résolution

(Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et connaissance prise du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 (Section 3.6.1 « *Politique de Rémunération des mandataires sociaux* ») incluant le rapport de gestion qui comprend le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à 99,43 % des votes exprimés, 522 993 318 voix ayant voté pour, 2 975 477 voix ayant voté contre et 56 254 s'étant abstenues.

Onzième résolution

(Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et connaissance prise du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 (Section 3.6.1 « *Politique de Rémunération des mandataires sociaux* ») incluant le rapport de gestion qui comprend le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, tels que présentés dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à 90,55 % des votes exprimés, 470 436 133 voix ayant voté pour, 49 074 400 voix ayant voté contre et 6 514 516 s'étant abstenues.

Douzième résolution

(Approbation du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, connaissance prise du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 incluant le rapport de gestion qui comprend le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux figurant à la section 3.6 « *Rémunération des mandataires sociaux* » et comprenant les informations mentionnées au I de l'article L225-37-3 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à 98,50 % des votes exprimés, 518 066 116 voix ayant voté pour, 7 902 679 voix ayant voté contre et 56 254 s'étant abstenues.

Treizième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à Monsieur Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration à Monsieur Aldo Cardoso, tels que présentés dans le Document d'enregistrement universel 2019 dans les sections 3.6.3 et 3.6.5.

Cette résolution est adoptée à 99,04 % des votes exprimés, 520 920 239 voix ayant voté pour, 5 029 742 voix ayant voté contre et 75 068 s'étant abstenues.

Quatorzième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à raison de son mandat de Directeur Général à Monsieur Didier Michaud-Daniel, tels que présentés dans le Document d'enregistrement universel 2019 dans les sections 3.6.4 et 3.6.5.

Cette résolution est adoptée à 94,00 % des votes exprimés, 490 423 312 voix ayant voté pour, 31 302 081 voix ayant voté contre et 4 299 656 s'étant abstenues.

Quinzième résolution

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui sont ou viendraient à être applicables, à acheter ou faire acheter par la Société un nombre total de ses actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, étant précisé que :

(i) cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale ; et

(ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, dans les conditions prévues ci-après ;

2. décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en vue :

– d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou

– de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou de tout plan similaire, de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

– de la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou

– de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; et/ou

– de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi rachetées dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 aux termes de sa 23^{ème} résolution ; et/ou

– de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou

– de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur ;

3. décide que l'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la loi ou la réglementation en vigueur et notamment sur tout marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), dans le cadre d'offres publiques d'achat ou d'échange, par vente à réméré ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments financiers dérivés, de bons d'achat d'options ou plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans tous les cas, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;

4. décide que, dans le cadre de ce programme d'achat d'actions, le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 45 euros (hors frais d'acquisition) ;

5. décide, conformément aux dispositions de l'article R. 225-151 du Code de commerce, que le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 2 034 418 410 d'euros (hors frais d'acquisition), correspondant à un nombre maximum de 45 209 298 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum d'achat susvisé de 45 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2019 ;

6. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement sur le capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions acquises et le prix unitaire maximum d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

7. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour l'accomplissement de ce programme d'achat d'actions et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder à l'affectation et, le cas échéant, à la réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, établir tous documents, notamment d'information, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;

8. décide que ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration appréciera dans le respect des conditions légales ou réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

En cas d'utilisation(s) de la présente autorisation par le Conseil d'administration, ce dernier devra en rendre compte chaque année à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

La présente autorisation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de ce jour conformément à l'article L. 225-209, alinéa 1^{er} du Code de commerce. Elle prive d'effet et remplace, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019 aux termes de sa onzième résolution.

Cette résolution est adoptée à 97,61 % des votes exprimés, 513 052 883 voix ayant voté pour, 12 572 498 voix ayant voté contre et 399 668 s'étant abstenues.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à 99,99 % des votes exprimés, 525 975 278 voix ayant voté pour, 4 123 voix ayant voté contre et 45 648 s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président du Conseil d'administration
Aldo Cardoso

Le Secrétaire de l'Assemblée
Pascal Quint

Les Scrutateurs

Aldo Cardoso

Didier Michaud-Daniel